

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

MANUTENTION

SÉCURITAIRE DES CLIENTS

Lorsqu'ils déplacent des clients, les travailleurs de la santé risquent de subir des TMS (blessures aux muscles, tendons, nerfs, disques vertébraux, etc.)

TRAVAILLEURS :

1. Connaissez vos droits et responsabilités liés à la manutention des clients.
2. Utilisez des pratiques de travail sécuritaires pour la manutention des clients.
3. Utilisez le matériel nécessaire à la manutention des clients.
4. Signalez sans délai à votre superviseur les risques et symptômes de TMS.
5. Signalez à votre superviseur/employeur tout matériel manquant ou défectueux ou tout autre risque.



EMPLOYEURS/SUPERVISEURS :

1. Protégez les travailleurs contre les risques liés à la manutention des clients.
2. Déterminez les risques liés à la manutention des clients et mettez en place des mesures correctrices.
3. Formez les travailleurs afin qu'ils sachent comment manipuler les clients de façon sécuritaire.
4. Fournissez aux travailleurs qui manipulent des clients la surveillance et les directives nécessaires.
5. Vérifiez que le matériel utilisé pour la manutention des clients est bien utilisé, entretenu et rangé.

Pour déclarer des incidents, des blessures graves ou des décès, appelez le ministère du Travail au 1 877 202-0008. En cas d'urgence, il faut toujours composer immédiatement le 911.

Renseignements supplémentaires :

www.ontario.ca/securiteautravailontario

cspaat
ONTARIO

 Ontario

 Santé
et sécurité
ONTARIO